

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique
du 18 novembre 2020**

La séance est ouverte par Monsieur Thomas Fontaine, Directeur de la société, à 10h20.

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1^{er} Collège

Leïla TOTO – Gilles MILLERAND – Françoise BOURGEOIS – Frédéric GERVILLIERS – Françoise TILLET – Thierry BOURDIER – Claire QUINONERO – Estelle GENET – François VANDENBROUCKE

Titulaires CSE 2^{ème} Collège

Anne Gaëlle GIRARD

Personnes absentes/excusées :

Driss EL ZAYTOUNI – Mounir SMAILI – Eric GIANNINI – Philippe DUTHU

Suppléants CSE en remplacement de titulaires absents :

Direction

Thomas FONTAINE – Directeur
Agnès GRANGIER – Dir.RH
Julien HARSON – Resp relations sociales

Représentants Syndicaux

Frédéric PISSOT - CGT
Julien SCHEID - UNSA
Florence MERLIN - FO

Invité(s) en séance

Maxime AUTEXIER – Dir. HSE

- 1. Approbation du PV du CSE ordinaire du 22/01/20, du CSE extraordinaire du 22/01/20, du CSE ordinaire du 16/09/20, du CSE ordinaire du 21/10/20, du CSE extraordinaire du 21/10/20, du CSE extraordinaire du 30/10/20**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22/01/2020 est adopté à l'unanimité (10 votants).

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22/01/2020 est adopté à l'unanimité (10 votants).

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16/09/2020 est adopté à l'unanimité (10 votants).

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21/10/2020 est adopté à l'unanimité (10 votants).

Les procès-verbaux des réunions ordinaires du 21/10/2020 et du 30/10/2020 seront soumis au vote lors de la prochaine réunion.

- 2. Informations de la Direction sur la marche générale de l'entreprise :**

- a. Information mensuelle sur les principaux indicateurs de suivi d'activité**

Le Président du CSE indique que des mesures de couvre-feu et de confinement impactent les kilomètres réalisés au mois d'octobre.

L'offre se situe à environ 83% de l'offre habituelle.

Le niveau de fréquentation est d'environ 55%, ce qui constitue une bonne dynamique comparé à d'autres réseaux de même taille.

Une représentante syndicale précise que la fréquentation est importante le samedi matin, avec des forts pics très ponctuellement.

La Direction est attentive car des bus roulent à vide sur certaines lignes et d'autres sont chargés très ponctuellement.

Un représentant syndical rappelle qu'il est nécessaire d'assurer nos missions de service public. Le Secrétaire du CSE ajoute que la bonne dynamique constatée avant la crise sanitaire ne doit pas être cassée.

L'entreprise rappelle qu'elle souhaite conserver le même niveau d'offre.

L'absentéisme demeure important. Il est précisé qu'une réflexion sur les conditions de travail et les roulements est en cours avec les organisations syndicales.

b. Information mensuelle sur les recrutements et embauches

Postes à pourvoir : 1 carrossier peintre, 3 AVSR, 1 Mainteneur voie ferrée tram, 1 Mainteneur tram.
Recrutements terminés (et prise de poste à venir) : 1 agent de vente, 1 technicien bus, 1 mainteneur bus.
Embauches d'octobre : 1 approvisionneur, 1 mainteneur bus.

c. Information sur la campagne 2021 « cartes libre circulation pour les ayants droits »

Une note d'information sera jointe au bulletin de paie de novembre. Le renouvellement des droits « libre circulation famille d'agent » déjà inscrits pour l'année suivante est automatique. Le formulaire doit être utilisé en cas d'annulation des droits ou de nouvelles demandes.

En complément, la Direction informe les membres du CSE de 2 points.

La Direction indique qu'après plusieurs échanges et négociation avec le courtier, bien que notre régime ne soit pas équilibré, la cotisation mutuelle ne sera pas augmentée en janvier 2021 alors qu'il était envisagé une hausse de presque 8% lors de la dernière commission.

Un représentant syndical rappelle que la cotisation avait augmenté d'environ 5% en janvier 2020.

La Directrice Sûreté et Projets d'entreprise présente l'évolution des prestations de sûreté à l'agence commerciale. Un médiateur sera présent tous les jours sur toute l'amplitude d'ouverture de l'agence. Un agent de sécurité sera présent le soir, les samedis, les jours d'absence du responsable de l'agence en semaine, lors de la rentrée scolaire, lors de certains événements organisés, susceptibles de générer des tensions. Le partenariat avec les forces de l'ordre a été renforcé. Des travaux d'aménagement des extérieurs sont envisagés mais seront soumis à la validation de Dijon Métropole. Les abords seront nettoyés tous les 2 jours par les agents de la ville.

Un représentant syndical demande si le médiateur vient en plus ou en moins dans le pôle médiation. Suite aux événements sur Chenôve, des engagements avaient été pris concernant la présence de médiateurs sur le réseau. La direction répond que des recrutements sont prévus.

Un représentant syndical précise que les pouvoirs de la Police Municipale sont limités. Il s'interroge sur le fait de savoir si la loi sécurité globale permettra d'améliorer la situation. Il rappelle que son organisation syndicale a fait des propositions pour améliorer la sécurité (ex : pose d'une caméra au niveau de la cabine téléphonique, installation de pics sur les grilles).

3. Information et consultation sur l'adaptation des mesures de prévention contre la COVID19

La Direction fait état des mesures de prévention contre la COVID19 actuellement en vigueur. Des informations et rappels seront communiqués dans un document « vivre ensemble » courant novembre. Elle rappelle l'importance des gestes barrières, de l'auto-surveillance et du port du masque.

Un membre du CSE regrette que la nouvelle dotation de masques ne soit fournie qu'en janvier 2021.

La Direction rappelle que la première dotation de 10 masques lavables 50 fois permet de tenir presque 1 an. D'autres masques, avec des tailles différentes, sont envisagés.

La Direction rappelle les mesures de nettoyage des locaux et des matériels roulants (ex : désinfection à l'aide d'un virucide, nébulisation, etc).

Un représentant syndical demande si l'effectif du prestataire de nettoyage a évolué.

La Direction répond qu'un avenant a été signé pour prendre en compte les nouvelles prestations. Il est ajouté que l'effectif n'a pas augmenté car il y a moins de matériel nettoyé du fait de la réduction de l'offre. Les prestations sont réalisées sur le matériel sorti.

Le représentant syndical précise que le personnel du prestataire n'est pas toujours remplacé. Il souhaiterait des précisions sur le contrat et l'effectif du prestataire de nettoyage.

Le Secrétaire du CSE demande si des prestations de nébulisation peuvent être réalisées au sein du local du CSE. La Direction n'y est pas opposée mais précise qu'elles nécessitent un protocole strict. Un représentant syndical demande à quelle date ces mesures seront arrêtées. La Direction indique qu'il n'y a pas de date de fin. Les mesures évoluent en fonction de la situation sanitaire.

A l'occasion d'un vote à main levée, sur les 10 votants, 9 sont favorables aux mesures en place et 1 membre s'abstient.

4. Report du point sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise de la réunion CSE ordinaire du 21/10/20 : résumé de la réunion de la CSSCT du 23/09/2020 et de la visite du bâtiment de la maintenance

En l'absence du référent de la CSSCT, ce point est reporté à la prochaine réunion.

5. Questions à la Direction

- a. Nous demandons un retour de la direction sur les événements du samedi 7 novembre 2020.**
- SIGF HS comment cela a-t-il été géré ?
 - Navettes de nuit KB qui les a encadrées ?
 - Rentrée Tramway PCC et encadrement soirée qui les a gérées et comment ?

Concernant la SIGF, INEO PPP a été mobilisé de 12h à la fin d'incident à 21h pour identifier la panne. La DMP a été mobilisée pour vérifier la partie mécanique de l'aiguille. Un certain nombre d'équipements de l'automate ont été remplacés. Le passage de l'aiguille s'est fait avec des bulletins de franchissement et un agent de maîtrise était présent pour sabrer. L'analyse est en cours.

Le régulateur en poste a encadré les navettes.

Le Responsable PCC et l'agent de maîtrise ont assuré la rentrée et l'encadrement de soirée.

- b. Communication de la baisse des dimanches, communication en amont male faite. Demande de le faire dans l'ordre des choses.**

La baisse des dimanches était effective à compter du 08/11/2020. Les membres du CSE ont été informés le 05/11 par mail. Il a fallu s'adapter rapidement.

Un représentant syndical demande à la Direction de compenser les primes de panier pour les services de soirée qui commencent en milieu d'après-midi.

- c. Votre proposition de mise en place du non rendu monnaie vis-à-vis de la crise sanitaire en cours nous paraissant hasardeuse, nous demandons à nouveau l'arrêt de la vente à Bord. Nous demandons que le médecin du travail vienne expliquer votre position**

Le médecin du travail a été consulté fin août sur la procédure mise en place par l'entreprise et l'a validée. Les représentants de l'ARS ne se déplacent pas en entreprise et le médecin du travail n'était pas disponible ce jour.

Un représentant syndical précise que son organisation syndicale a rencontré l'inspection du travail qui a effectivement constaté les mesures mises en place. Il ajoute que le problème aujourd'hui est le fait de se nettoyer très souvent les mains au cours d'une journée avec un produit qui peut être agressif.

La Direction répond qu'il faut privilégier le savon lorsque c'est possible et que les nouvelles lingettes permettent aussi de désinfecter les mains.

- d. Nous demandons à nouveau que les ventes de titres et échanges de documents soient suspendus pendant la période de crise sanitaire.**

Ce point a déjà été abordé à plusieurs reprises. Des documents doivent obligatoirement être échangés pour réaliser certaines opérations à l'agence. Le salarié doit se nettoyer les mains après l'échange des documents. Il n'est pas prévu de suspendre la vente de titres et l'échange de documents.

e. Dimanches : Services de 2-3 h combien y en a t'il ? Qui sera choisi ? Compensation envisagée ou perte sèche pour les salariés ?

Les services les plus réduits sont de 4h21 le dimanche, 4h13 le samedi pendant le plant transport covid19. Il n'y a pas de compensation pour le dimanche. Pour le samedi, il peut y avoir du chômage partiel en fonction de la semaine réalisée.

f. Chômage partiel conduite : Qui, quand ? Selon ?

Il n'y a pas d'activité partielle à la conduite en semaine 45 liée à la réduction d'offre. L'activité partielle débute en semaine 46. Nous nous appliquons à programmer les congés en stock dans les compteurs, puis nous sollicitons les CR volontaires pour être en repos (dimanche), puis nous planifions les jours restants en chômage partiel.

Pour limiter l'activité partielle, nous avons planifié une habilitation tram dès lundi 16/11 et un renfort de 10 CR le samedi pour mettre en place les affichages clients aux arrêts samedi. Nous avons de nouveau sollicité 4 CR pour finir ce travail cette semaine. Nous mettrons 4 réserves supplémentaires pour renforcer si besoin les lignes 10, 12 et lianes 4 et corol les samedis à venir sans changer le plan de transport. Ce qui nous permettra de confirmer les constats et d'intégrer d'éventuelles évolutions liées au confinement qui pourraient nous être annoncées prochainement.

g. Organisation du travail temps partiel à l'agence et affluence observée.

L'organisation du travail a été précisée par e-mail du 06/11/2020. L'activité réduite conduit au solde des congés, puis à l'activité partielle.

Affluence observée de la semaine du 9 au 13/11 par jour : 152 clients le lundi 09/11, 190 clients le mardi 10/11, 189 clients le jeudi 12/11, 168 clients le vendredi 13/11, soit environ le 1/3 de la fréquentation classique à l'Agence.

h. Afin de pouvoir installer rapidement dans la « Tisanerie » le matériel adéquat en lien avec le CSE, la direction a-t-elle fait la demande de travaux à Dijon Métropole (Arrivée d'eau, meuble à revoir déplacement frigo) ?

Le membre du CSE en charge des machines doit communiquer à la Direction les spécificités techniques et le lieu d'installation souhaité avant d'être mis en relation avec la DMP. L'accord préalable de Dijon Métropole et du gestionnaire du bâtiment seront nécessaires.

i. Nous demandons officiellement de revoir par la maintenance les dalles des écrans SAE, plus tôt que prévu et surtout si celle-ci devait avoir une chute de travail à cause du confinement, avancer ces travaux prévus en janvier 2021 à 2020. De même tous les travaux en attente, les avancer pour ne pas mettre de chômage partiel.

Aujourd'hui, l'activité au sein de la DMP est normale. Il n'est pas prévu de chômage partiel pour le moment. Si nous devons recourir au chômage partiel, nous analyserons les tâches dont il est possible d'anticiper.

Le remplacement des dalles n'est pas programmé dans le cadre du renouvellement du SAE. Les réparations des dalles posant problème sont réalisées sur signalement.

j. Point sur la négociation de l'avenant avec Dijon Métropole pour le 1er confinement et maintenant le 2ème confinement.

Les négociations sont en cours. La signature d'un 1^{er} avenant concernant les effets de la 1^{ère} phase de confinement jusqu'à septembre / octobre pourrait avoir lieu début 2021. Un 2^{ème} avenant pourrait intervenir plus tard.

Un représentant syndical demande si la répartition 80/20 est discutée.

La Direction répond que la discussion est globale.

k. Comment se fait-il que le départ en retraite d'un salarié de la Maintenance se soit fait dans l'ignorance par la Direction ?

Un pot de départ avec 50 personnes était initialement envisagé. Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décalé. Un représentant syndical revient sur les conditions du non pot de départ à l'atelier et la considération pour un salarié qui a donné près de 40 ans de sa vie dans un métier dur et qui est parti sans un pot de départ avec ses collègues.

Le Secrétaire du CSE indique que la personne aurait été informée de ce report au dernier moment.

- l. Quand sera versée la dernière mise à jour des indus IJSS AT pour les salariés ? Les calculs sont faits, cela n'attend plus que l'ordre de la direction.**

Les calculs restaient à finaliser. Les régularisations seront opérées sur la paie de novembre pour la période d'avril 2015 à ce jour, sous réserve de réception des IJSS. Désormais, les IJSS sont reversées au fur et à mesure, avec le décalage de paie et selon le délai de réception des IJSS (m+1 à m+3). Certains salariés ont bénéficié d'un trop perçu nécessitant une régularisation. Ce point sera abordé lors d'un prochain CSE.

- m. IJSS 2019 - 2020 Point sur d'éventuelles régularisations.**

Voir question l.

- n. Nous demandons un explicatif du bulletin de salaire : document indiquant ce que les lignes trouvées sur ces bulletins veulent dire et glossaire complet des abréviations.**

Ce point a déjà été abordé lors d'une précédente réunion. Il n'est pas prévu de faire un tel document. En cas d'interrogations, le salarié peut s'adresser au service paie pour avoir des précisions.

- o. Où en est la remise des médailles de 2019 ?**

La prime a déjà versée en 2019.

La cérémonie n'a pas encore été réalisée compte tenu du contexte sanitaire et du souhait d'organiser les vœux 2020 sous un autre format. Elle devra être organisée en 2021.

- p. Versement salaire des médailles 2020, les agents prévus sur novembre 2020, ont-ils tous fait le nécessaire pour qu'il leur soit fait ?**

Les salariés dont la médaille a été validée lors de la promotion de juillet auront leur prime de médaille correspondante sur paie de novembre 2020.

Les salariés en droit de demander une médaille à la promotion de janvier 2021 ont tous été contactés et ont bien complété leur dossier, qui a été transmis à l'organisme pour validation. Nous devrions recevoir les validations en 2021 pour un passage en paie de mai 2021.

- q. Nous demandons que les derniers vaccins homéopathiques grippe soit mis dans les BAL. A terme ce genre de vaccins pourra-t-il faire l'objet d'une mise systématique dans les BAL ?**

Il a été décidé d'une remise en main propre pour garantir une remise du traitement (des BAL ne sont pas relevées) et un accompagnement. Très peu de salariés n'ont pas récupéré leur traitement.

La Direction regardera pour l'hiver 2021 si une solution alternative est possible.

- r. Date de la présentation des comptes de l'entreprise par le cabinet EXOCE**

Les comptes seront présentés le 23/11/2020.

- s. Nous demandons l'application de la règle de l'augmentation de coefficient suite à changement de poste dans l'entreprise après un an au nouveau poste**

Il n'y a pas de règle écrite prévoyant une augmentation automatique du coefficient lors d'un changement de poste dans l'entreprise après 1 an au nouveau poste. Pour certains postes, il peut y avoir une augmentation du coefficient après un bilan managérial réalisé 12 à 18 mois après la prise de poste. Une situation à l'agence commerciale est cours de régularisation.

Un représentant syndical demande un meilleur suivi et la réalisation de l'entretien à une période plus fixe. L'entretien devrait être plus automatique.

t. Compte formation : Quelles sont les formations accessibles dorénavant ?

Les salariés peuvent transférer les droits DIF sur le CPF jusqu'au 30/06/21 au lieu du 31/12/20. La liste des formations éligibles est sur www.moncompteformation.com. Une note sera jointe aux bulletins de novembre 2020.

u. Nous demandons que la BDES soit en conformité d'un point de vue contenu légal.

La majorité des informations prévues par l'article L. 2312-36 et l'accord 2018/04 sont présentes dans la BDES. Nous intégrons les informations au fur et à mesure.

v. Nous demandons la transmission, aux membres du CSE, des motifs ayant conduit la Direction à recourir aux effectifs des CDD, aux effectifs de salariés temporaires, aux effectifs des salariés appartenant à une entreprise extérieure, conformément à l'article R 2312-21 du Code du Travail.

Il s'agit d'informations trimestrielles. Nous compléterons les informations communiquées aux membres du CSE lors de la prochaine information trimestrielle : janvier 2021 pour le 4^{ème} trimestre 2020.

w. Demande de la mise à jour du DUERP suite à la "2ème vague covid"

La mise à jour a été faite. Le DUERP est disponible sur l'Intranet. La mise à jour concerne la référence aux dernières notes de service. Pour mémoire, le DUERP a été modifié lors de la phase 1 COVID19, en lien avec la CSSCT. Une information sur la mise à jour 2020 a été faite lors du CSE du 15/07/20.

x. Les règles de restauration et de prise de café en commun s'appliquent-elles à tout le monde dans l'entreprise ?

Les règles sont les mêmes pour tous : respect des gestes et barrières et de mesures de distanciation physique (1m minimum), nettoyage de la table. Des rappels sont régulièrement effectués.

y. Télétravail :

- **Dans le cadre de cette crise sanitaire nous demandons la possibilité d'éviter de revenir sur le CEM, les consignes managériales peuvent être données par mail et/ou visio conférence**
- **Nous demandons la mise à disposition d'un ordinateur portable par salarié en télétravail et de ne plus faire du passe-passe contraint de matériel.**

Avant de partir en télétravail, le manager et le salarié font un point sur les tâches à réaliser pendant le télétravail. Un point peut être faite à distance vers 9h00.

Nous n'avons pas assez de matériel pour fournir 1 PC portable par personne en télétravail. Une partie du matériel commandé a été réceptionné. En attendant, le matériel est mutualisé et nettoyé (lingettes) lorsqu'il est remis à une autre personne du service. Cela fonctionne très bien.

Un représentant syndical indique que des services pourraient faire davantage de télétravail.

La Direction précise que toutes les tâches ne sont pas télétravaillables. Le télétravail nécessite d'être autonome. Des salariés ne veulent pas être en télétravail toute la semaine. Il faut conserver du lien social.

Un membre CSE demande l'ouverture d'une négociation sur le télétravail.

La Direction rappelle qu'un projet d'accord a été présenté aux organisations syndicales en octobre. La négociation a été suspendue compte tenu des négociations interprofessionnelles en cours.

6. Questions à concernant le fonctionnement du CSE

- a. Demande d'éléments précis sur les conséquences et l'impact en % lié au chômage partiel sur les subventions des 2 comptes du CSE, AS et 0,2 pour 2020.**

Les modalités de calcul des subventions sont prévues par l'accord CSE 2018/04.

Budget Fonctionnement : 0,2% de la masse salariale brute. Le chômage partiel a impacte sur le montant du budget (environ -9% à la fin du 3^{ème} trimestre).

Budget ASC : 2,4% du salaire net fiscal. L'allocation chômage partiel rentre dans le salaire net fiscal et ne fait pas varier à la baisse le budget.

- b. Local CSE : Demande de la présence d'un élu pour toute intervention au CSE (lié au pass des gardiens)**

Nous informerons le Secrétaire du CSE en amont.

- c. Remise des colis, jouets et des commandes groupées pour Noël :**

- **Faut-il la maintenir ?**
- **Si oui, selon quelles modalités ? (demande d'un Barnum, Fenwick de l'atelier, transpalette et possibilité de stockage)**

Compte tenu du contexte sanitaire, il parait difficile de maintenir la distribution des colis, jouets et commandes selon les modalités initialement envisagées.

Les membres du CSE envisagent d'autres modalités : système de créneau, clique & collect ou livraison à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

LE SECRETAIRE
Gilles MILLERAND



LE PRESIDENT
Thomas FONTAINE



